

Le COLBAC en appel au respect du droit animal

En lien avec la journée internationale des droits des animaux célébrée le 10 décembre, l'association Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida a saisi cette occasion pour interpeller sur le sort qui est réservé aux taureaux dans la ville de Béziers. Cette journée vise également à instaurer un débat public à propos de la manière dont les animaux sont exploités et traités, notamment dans les activités de loisirs et de spectacles.

Le COLBAC fait part dans son courrier : "Aujourd'hui dans les arènes de Béziers, les sévices et actes de cruauté sur les taureaux sont autorisés pour divertir des spectateurs. La corrida est reconnue par la loi comme un acte de cruauté pénalement répréhensible et seulement tolérée dans 10 départements au nom d'une tradition locale ininterrompue. Mais la tradition ne supprime pas la souffrance des taureaux ! À l'instar du Code rural et du droit Européen, le Code ci-



Marche pour la fin des corridas à Béziers le 15 août 2020

vil reconnaît depuis le 16 février 2015 que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. La corrida est donc incompatible avec le bien-être animal. Nous souhaitons que la municipalité agisse concrètement pour faire avancer la condition animale à Béziers en prenant

en compte les intérêts et les droits fondamentaux de tous les animaux. Ainsi, en cohérence avec votre fonction de conseillère municipale déléguée au bien-être animal, nous vous encourageons à porter la question de la souffrance des animaux utilisés dans les cor-

ridas à l'agenda du Conseil municipal en émettant un vœu symbolique en faveur de l'interdiction des corridas à Béziers et/ou à minima pour demander que cesse tout soutien direct et indirect à la tauromachie. " Crédit photo: T. Anezi/Colbac